

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

400FCFA

La Voix

du Consommateur

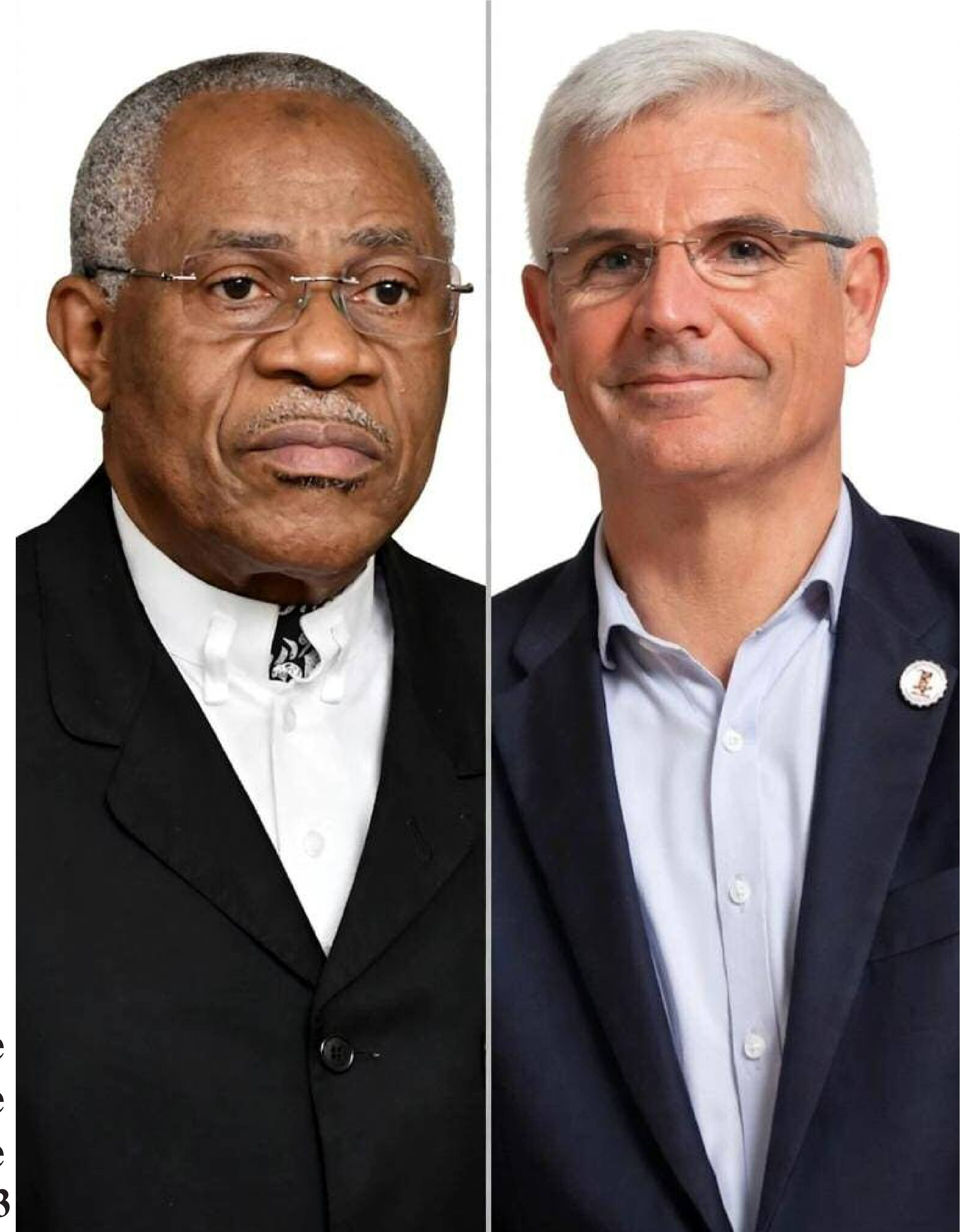
CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

DÉNONCIATION DE L'ABSORPTION DE GUINNESS

La CEMAC interpelle la SABC

Faisant suite à la saisine du Conseil National des Associations de Consommateurs du Cameroun (CNAC) sur la position dominante de la SABC après le rachat de Guinness, le président de la CEMAC, Baltasar Engonga Edjo, ordonne une enquête de terrain. L'instance veut évaluer l'impact direct de ce quasi-monopole sur la dérive des prix et la restriction du choix

P 2&3



AFFAIRE DE MŒURS

Le silence coupable du Minproff



Face aux scandales de mœurs répétés (Enganamouit, Brenda, Bella Rose), le mutisme du Pr Marie-Thérèse ABENA et des institutions traduit une démission morale. Page 4

BARRAGE DE NACHTIGAL

Un modèle énergétique qui divise les usagers

Entre surcoût financier et délestages récurrents, l'échec de la distribution électrique asphyxie les ménages. Pages 9&10

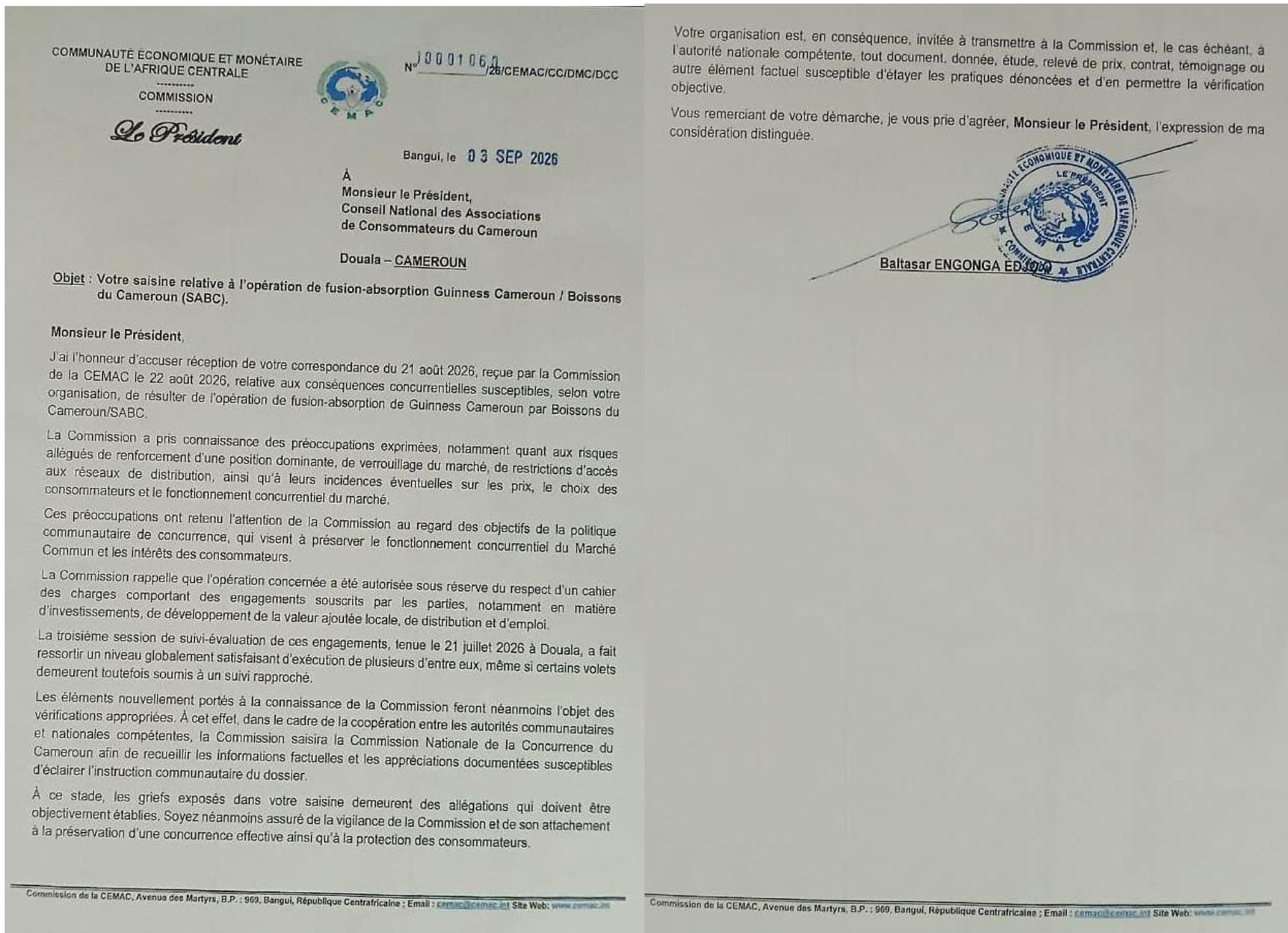
HÉPATITE C

Page 8

Le traitement est gratuit jusqu'au 30 septembre

FUSION GUINNESS-SABC

La CEMAC sort de sa réserve, le combat pour le marché juste continue !



Par Alphonse AYISSI ABENA,
Directeur de Publication

Par une correspondance officielle datée du 3 septembre 2026, la Commission de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a formellement réagi à la saisine urgente du Conseil National des Associations de Consommateurs du Cameroun (CNAC) concernant l'opération de fusion-absorption de Guinness Cameroun par Boissons du Cameroun (groupe Castel).

En tant qu'organe de presse engagé pour la défense des droits économiques des citoyens, La Voix du Consommateur salue la promptitude, la rigueur institutionnelle et le sens des responsabilités de l'autorité communautaire. En actant la saisine immédiate de la Commission Nationale de la Concurrence du Cameroun pour diligenter des enquêtes factuelles sur le terrain, le Président de la Commission de la CEMAC montre que l'institution ne reste pas sourde aux alertes citoyennes relatives aux risques d'abus de position dominante et d'asphyxie du marché brassicole national.

Cependant, la vigilance du CNAC demeure entière, absolue

et intransigeante.

Si la CEMAC rappelle à juste titre que l'autorisation initiale accordée en 2022 était assujettie à un cahier des charges dont l'exécution globale a été jugée satisfaisante lors de la session de suivi de juillet dernier à Douala, la réalité quotidienne vécue par les ménages et les commerçants impose un examen bien plus approfondi. Une évaluation administrative centrée sur des promesses d'investissements, de création d'emplois ou de valeur ajoutée locale ne saurait occulter les dérives comportementales et structurelles observées depuis la prise de contrôle effective.

Lorsque la consolidation d'un secteur industriel scelle la création d'une entité contrôlant plus de 85 % des parts de marché, nous ne sommes plus dans le domaine des simples « allégations » ou des craintes théoriques : nous sommes face à une modification radicale des équilibres économiques qui menace l'essence même de la libre concurrence. L'accès équitable des concurrents restants aux réseaux de distribution, les mécanismes de fixation unilatérale des prix de gros et de détail, ainsi que la préservation d'un choix réel pour le consommateur ne peuvent être abandonnés à la seule volonté d'un acteur en situation de

quasi-monopole.

La théorie économique, la jurisprudence sous-régionale et le droit communautaire de la concurrence – notamment le Règlement N° 12/05-UEAC-639U-CM-SE du 25 juin 2015 et la Directive du 8 avril 2019 – enseignent avec clarté qu'une telle hyper-concentration génère inévitablement des barrières à l'entrée infranchissables pour les brasseurs locaux et une détérioration du pouvoir d'achat en l'absence de toute pression concurrentielle.

Par sa réponse, la CEMAC nous invite formellement à étayer nos dénonciations par des éléments matériels, documentés et irréfutables. La balle est désormais dans notre camp. Le CNAC, appuyé par les experts, les réseaux de distribution partenaires et les consommateurs eux-mêmes, est déjà à de meule pour transmettre un mémoire complémentaire exhaustif : relevés précis de prix avant et après le rachat, témoignages sur les pratiques d'exclusivité commerciale et analyses d'impact sur l'offre globale.

La régulation d'un marché stratégique ne saurait se limiter à un accord de principe ou à un contrôle purement formel ; elle se mesure sur le terrain à la stabilité des prix, à la qualité du service et à la liberté accordée

au citoyen au moment d'effectuer son achat. La Voix du Consommateur restera mobilisée en première ligne pour suivre pas à pas cette instruction communautaire jusqu'à l'obtention de mesures conservatoires fermes et de remèdes structurels capables de garantir, enfin, une concurrence loyale, saine et équitable au Cameroun.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA
Laura Mbanang
Par Ndem Ferdinand

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

FUSION SABC / GUINNESS CAMEROUN :

La Cematic acte les inquiétudes du Cnac et relance l'instruction communautaire

Par la Rédaction

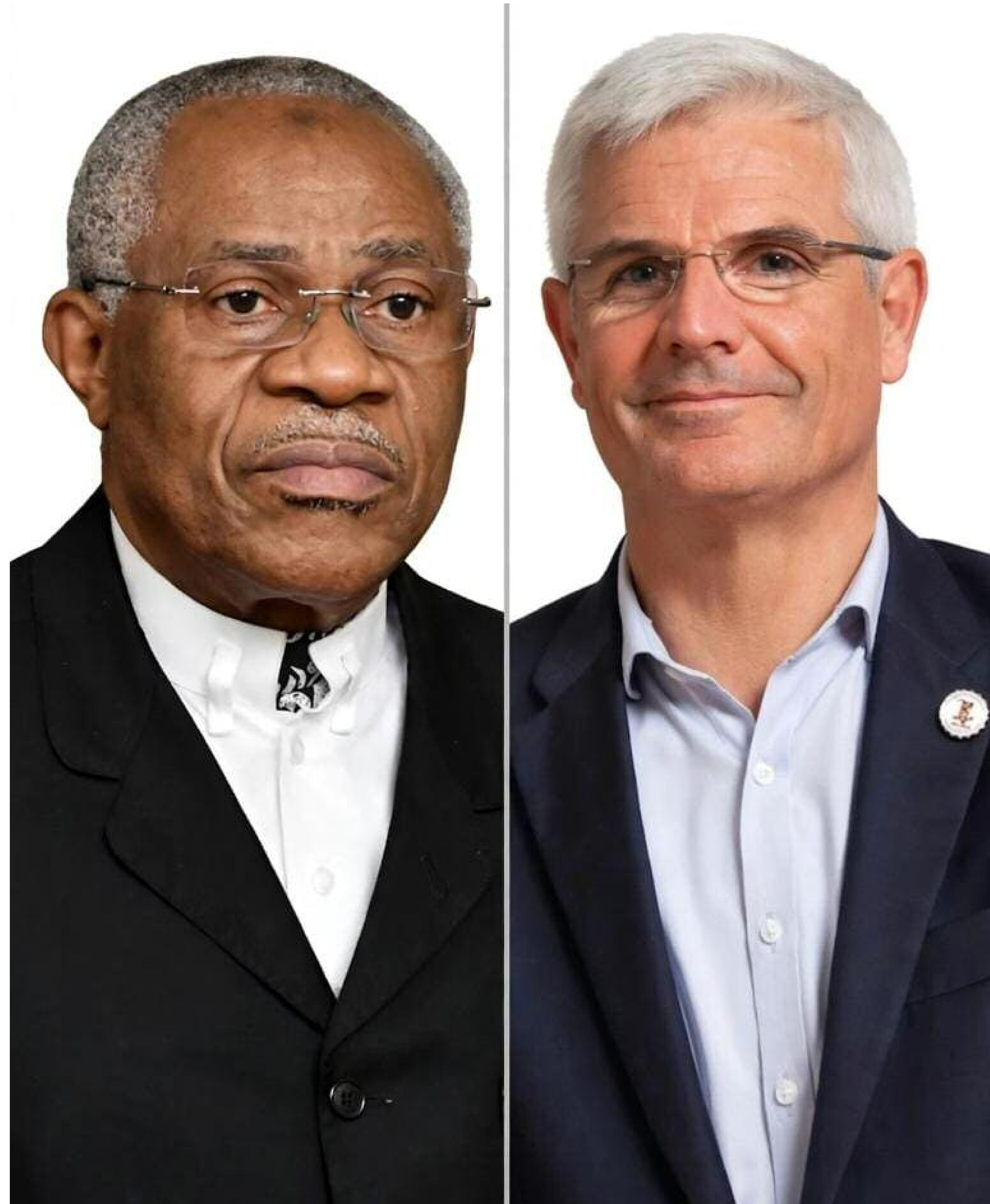
C'est une avancée stratégique et politique majeure pour la défense des droits économiques des citoyens camerounais. Dans une correspondance officielle d'une haute portée réglementaire (N° J000106/CEMAC/CC/DMC/DCC), datée du 3 septembre 2026, le président de la Commission de la CEMAC, Baltasar Engonga Edjo, a formellement répondu à la saisine urgente déposée le 21 août dernier par le Conseil National des Associations de Consommateurs du Cameroun (CNAC). L'instance sous-régionale confirme la prise en compte intégrale des griefs portant sur les risques graves d'abus de position dominante et annonce l'ouverture immédiate d'investigations croisées.

1. Les risques de dérive concurrentielle et de dégradation du marché officiellement reconnus

Loin de balayer les alertes formulées par la société civile, la Commission de la CEMAC valide sans équivoque la pertinence et la gravité des analyses transmises par le CNAC. Dans sa réponse administrative, le régulateur communautaire souligne en des termes dénués de toute ambiguïté :

« La Commission a pris connaissance des préoccupations exprimées, notamment quant aux risques de renforcement d'une position dominante, de verrouillage du marché, de restrictions d'accès aux réseaux de distribution, ainsi que leurs incidences éventuelles sur les prix, le choix des consommateurs et le fonctionnement concurrentiel du marché. »

Cette reconnaissance institutionnelle constitue une première victoire capitale. L'hypothèse d'une hyper-concentration industrielle à même de déstabiliser l'écosystème brassicole national, d'imposer des conditions tarifaires unilatérales aux ménages et de marginaliser définitivement les acteurs locaux indépendants n'est plus



une simple rumeur : elle est désormais au cœur de l'agenda réglementaire à Bangui.

2. Un suivi sous haute vigilance des engagements industriels et sociaux

La Commission tient également à rappeler que l'autorisation initiale d'absorption accordée à Boissons du Cameroun (groupe Castel) était strictement assortie d'un cahier des charges contraignant. Ce dernier imposait des garanties fermes en matière d'investissements productifs, de préservation de l'emploi, de développement de la valeur ajoutée locale et d'accès non discriminatoire à la distribution.

Si la troisième session de suivi-évaluation, tenue le 21 juillet 2026 à Douala, a conclu à un niveau d'exécution qualifié de « globalement satisfaisant », l'autorité sous-régionale apporte une nuance décisive : « certains volets demeurent toutefois soumis à un suivi rapproché ». Il apparaît clairement que la conformité des pratiques de l'opérateur fusionné sur le terrain ne fait pas l'objet d'un chèque

en blanc et reste sous l'observation directe des autorités communautaires.

3. Saisine des autorités nationales et ouverture officielle de la phase de preuve

L'élément central et le plus prometteur de cette décision réside dans l'activation des leviers d'enquête et de coopération institutionnelle. La CEMAC annonce formellement qu'elle va saisir la Commission Nationale de la Concurrence du Cameroun afin d'obtenir un éclairage factuel, technique et documenté sur les réalités quotidiennes du marché.

Pour alimenter ce dossier d'instruction, l'organe communautaire invite officiellement le CNAC à lui transmettre un dossier complémentaire. Tout élément probant est attendu : études d'impact économique, relevés comparatifs de prix sur le terrain, clauses contractuelles abusives, refus d'approvisionnement ou témoignages des acteurs de la chaîne de distribution.

L'APPEL STRUCTURANT À LA

MOBILISATION DE LA FOCACO

Prenant acte de cette ouverture juridique sans précédent, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) engage immédiatement la constitution du dossier de preuve et formule trois exigences prioritaires pour transformer cette avancée en victoires concrètes :

Constituer un faisceau de preuves documenté et irréfutable : Distributeurs, grossistes, gérants de bar, détaillants et consommateurs sont invités à transmettre d'urgence leurs constatations matérielles – qu'il s'agisse de hausses de tarifs unilatérales, de pratiques de ventes liées, de restrictions de livraison ou de clauses d'exclusivité imposées dans les points de vente.

Engager une instruction nationale rigoureuse et sans complaisance : La Commission Nationale de la Concurrence du Cameroun est exhortée à mener des investigations de terrain approfondies, en toute indépendance vis-à-vis du géant industriel concerné.

Encadrer le marché par des réformes structurelles pérennes : La FOCACO réitère la nécessité absolue pour le gouvernement camerounais de moderniser son cadre législatif en adoptant une loi anti-monopole ambitieuse, capable de prévenir les dérives de concentration dans les secteurs de grande consommation.

À la Commission de la CEMAC qui rappelle que les griefs exposés doivent être « objectivement établis », le mouvement consommateur répond par l'action méthodique et la mobilisation générale. L'instruction entre dans sa phase décisive, et la société civile est bien décidée à faire triompher le droit des consommateurs.

Alphonse AYISSI ABENA

Directeur de publication de

La Voix du Consommateur

Pour la FOCACO, organisation

membre du CNAC

Contact presse & transmission des éléments de preuve :

Tél : +237 699 52 87 06

Site web : www.lavoixduconsommateur.com

AFFAIRES DE MŒURS AU CAMEROUN

Le silence assourdissant d'un état en démission morale

Par Moudang ABENA
Valentin

La récurrence des scandales de mœurs qui secouent à intervalles réguliers l'espace public camerounais — de la médiatisation du cas Gaëlle Enganamouit hier aux récentes révélations entourant la footballeuse internationale Rose Bella aujourd'hui — franchit désormais un seuil critique. Cette crise transcende le cadre strictement sportif ou la simple chronique des faits divers pour exposer au grand jour une véritable faillite institutionnelle. Le Cameroun se retrouve face au spectacle affligeant d'un système incapable d'appliquer, d'assumer et de protéger ses propres textes juridiques, actant ainsi une érosion méthodique et silencieuse des valeurs républicaines, éthiques et morales de notre nation.

Un Ministère public frappé d'une passivité inexplicable

Face à la viralité des séquences exposant ces dérives sur les réseaux sociaux et dans les médias, une question fondamentale et urgente s'impose à l'opinion publique : où est passé le Ministère public ? La législation camerounaise est pourtant claire, explicite et censée s'imposer à tous sans distinction. Pourtant, les procureurs généraux et les parquets semblent condamnés à un rôle de spectateurs



immobiles, observateurs passifs du délitement moral au lieu d'être les premiers remparts du droit positif national.

Cette paralysie sélective nourrit au quotidien le sentiment dévastateur d'une justice à deux vitesses : d'un côté, une institution prompt à frapper les citoyens ordinaires pour le moindre écart ; de l'autre, une magistrature frappée d'une cécité opportune dès lors que les dossiers impliquent des figures publiques, des personnalités influentes ou des protégés du système. La non-saisine systématique du parquet face à des actes publiquement étalés ne traduit plus une prudence judiciaire républicaine ; elle s'apparente désormais à une forme de démission institutionnelle, voire à une complicité tacite qui érode durablement la confiance populaire dans la justice de notre pays.

La défaillance des

instances sportives et l'opportunisme éthique

Cette carence de l'État central et du pouvoir judiciaire place les instances faïtières sportives, à commencer par la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), dans un inconfortable et intenable numéro d'équilibriste. Piégées entre les exigences réglementaires des organismes internationaux — qui prônent une neutralité absolue sur ces questions — et les lois pénales nationales, les autorités du football camerounais préfèrent louvoyer, temporiser ou fermer les yeux.

En esquivant la fermeté éthique nécessaire et en refusant de prendre des positions claires, elles entretiennent un flou artistique hautement préjudiciable. Cette attitude envoie un signal désastreux à la jeunesse camerounaise, pour laquelle ces athlètes d'élite constituent des modèles d'identification et des figures d'exemplarité. Quand

le sport roi devient le théâtre d'une tolérance passive face aux infractions de droit commun, c'est l'ensemble du socle éducatif qui se trouve fragilisé.

Sortir du mutisme pour restaurer l'autorité républicaine

Le Cameroun ne saurait se résoudre à laisser s'installer la dépravation des mœurs comme une nouvelle norme sociale acceptée par usure, résignation ou passivité. Il ne s'agit ici ni de céder à une haine aveugle, ni d'orchestrer une chasse aux sorcières arbitraire ou haineuse, mais bien de réaffirmer la souveraineté de nos lois, la primauté du droit et la rigueur de nos institutions républicaines.

L'État doit impérativement reprendre l'initiative et sortir de sa léthargie. Il est devenu d'une urgence absolue que le gouvernement, le Ministère de la Justice et l'ensemble de l'appareil judiciaire sortent de ce mutisme incompréhensible pour restaurer l'autorité de la puissance publique. La préservation de l'ordre public moral et la protection des générations futures exigent une riposte ferme, impartiale et sans complaisance. Sans un réveil immédiat des consciences et des institutions, c'est le contrat social et l'édifice moral de toute la société camerounaise qui risquent de s'effondrer irrémédiablement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET POSITION DE LA FOCACO

Objet : Réaction à la visite de la Banque mondiale à Nachtigal — L'arbre de la production ne doit pas masquer la forêt de la crise de la distribution et du surcoût pour le consommateur.

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) prend acte des déclarations satisfaites émises le 7 septembre 2026 par l'administrateur de la Banque mondiale, Harold Tavares, à l'issue de sa visite de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal (420 MW) et de son audience au Ministère de l'Eau et de l'Énergie. Tout en saluant les avancées techniques du chantier de Nachtigal, la FOCACO apporte un éclairage critique indispensable face au décalage flagrant entre le discours institutionnel triomphant et la réalité quotidienne vécue par les ménages et les entreprises du Cameroun.

1. La réalité du terrain : Désastre des délestages et sous-performance structurelle

* Augmentation alarmante des délestages : L'injection progressive des mégawatts de Nachtigal dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS) ne s'est pas traduite par une amélioration de la qualité de service. Au contraire, les ménages à Douala, Yaoundé et dans les régions de l'Intérieur continuent de subir des coupures récurrentes, des baisses de tension intempestives et des arrêts de fourniture non annoncés qui détruisent les équipements électroménagers et paralysent l'économie locale.

* Problème de distribution et vétusté des réseaux : Produire de l'électricité est inutile si le réseau de transport (SONATREL) et de distribution (SOCADEL) reste passoire et obsolète. La FOCACO dénonce une stratégie axée sur la « grande production » sans investissement



préalable suffisant dans la réhabilitation des lignes de moyenne et basse tension, entraînant des pertes en ligne colossales.

* Production sous-optimale des barrages existants : La FOCACO rappelle que les anciennes infrastructures (Song Loulou, Edéa, Lagdo, Memve'ele) souffrent d'un manque criard d'entretien, de problèmes d'étiage non résolus et d'une gestion hydrologique défaillante, rendant la production globale du pays instable et en deçà des capacités nominales.

2. Analyse financière : Un goulot d'étranglement pesant sur le contribuable

* Le piège des dettes croisées et du modèle commercial : Le montage financier du barrage de Nachtigal (porté par NHPC), axé sur des exigences de rentabilité pour les capitaux privés et bailleurs internationaux, crée des engagements financiers lourds pour l'État camerounais (contrats d'achat d'énergie Take or Pay). L'État s'engage à payer l'énergie produite, qu'elle soit effectivement distribuée aux consommateurs ou perdue en chemin.

* Risque de hausse des tarifs pour les usagers : Pour éponger le service de la dette et couvrir les coûts élevés de ce partenariat, le risque est

imminent de voir l'État ou le régulateur (ARSEL) transférer la charge financière sur la facture finale du consommateur, déjà asphyxié par l'inflation globale.

3. Remise en cause du modèle : Financement sur fonds propres / PPP vs Endettement dépendant

La FOCACO pose une question fondamentale de souveraineté énergétique et économique : Pourquoi le Cameroun continue-t-il d'engager le contribuable dans des schémas d'endettement internationaux complexes et coûteux au lieu de favoriser la construction sur fonds propres ou via des Partenariats Public-Privé (PPP) rééquilibrés ?

* Fonds propres et souveraineté : L'affectation prioritaire des redevances sectorielles et la réallocation des ressources nationales vers les infrastructures de base permettraient de libérer le pays de la dépendance aux conditionnalités et aux frais financiers astronomiques des banques de développement.

* PPP équitables et production décentralisée : Au lieu de mégaprojets centralisés générant des coûts d'évacuation faramineux, la FOCACO préconise des PPP locaux orientés vers le solaire et les mini-réseaux régionaux,

réduisant ainsi la dépendance envers un réseau national interconnecté défaillant.

Recommandations de la FOCACO

1. Priorité absolue au réseau de distribution : Conditionner tout nouveau soutien financier international à l'obligation de rénover intégralement les lignes de distribution gérées par la SOCADEL et le réseau de transport de la SONATREL.

2. Audit indépendant sur la qualité du service : Exiger un suivi transparent du taux d'interruption et la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation automatique des usagers victimes des délestages et des baisses de tension.

3. Gel de toute augmentation tarifaire : Refuser catégoriquement toute hausse du prix du kilowattheure tant que le service rendu n'est pas continu, fiable et conforme aux normes de qualité.

4. Clarification de la dette du secteur : Publier en toute transparence l'impact financier réel de la mise en service de Nachtigal sur le trésor public et sur le contribuable camerounais.

Fait à Douala,
le 09 septembre 2026
Le Bureau Exécutif
de la FOCACO
FOCACO

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PATIENTS

Sécurité des soins et MNT : La FOCACO interpelle le gouvernement pour des réformes d'urgence au Cameroun

Par Ferdinand NDEM,
Grand Reporter

À l'instar de la communauté internationale, la Journée mondiale de la sécurité des patients sera célébrée le 17 septembre 2026 sous le thème « *Des soins sûrs pour la vie !* ». Cette édition met l'accent sur un défi sanitaire majeur : la prise en charge des maladies non transmissibles (MNT) telles que le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques.

Selon l'Organisation pan-américaine de la Santé (OPS), ces pathologies de longue durée représentent 74 % des décès dans le monde. À l'échelle globale, un patient sur dix subit un préjudice lors des soins, des erreurs pourtant évitables dans la moitié des cas. Dans la Région des Amériques, plus de 240 millions de personnes vivent avec au moins une MNT, provoquant près de 6 millions de décès chaque année. Au Cameroun, la situation est tout aussi préoccupante : la prise en charge des affections chroniques se heurte quotidiennement à la précarité des équipements de santé, à la pénurie de spécialistes et à la fragmentation des parcours de soins. Les personnes souffrant de MNT y sont particulièrement vulnérables en raison de la continuité de leurs traitements, de la multiplication des consultations et des risques accrus de surdosage ou

JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS
17 Septembre 2026

Des soins sûrs pour la vie!

SECURITE DES SOINS ET MNT
Maladies Non Transmissibles — Cancer • Diabète • Maladies Cardiovasculaires

DIABÈTE
Surveillez votre glycémie • Alimentation équilibrée • Activité régulière

MALADIES CARDIOVASCULAIRES
Contrôlez votre tension • Mode de vie sain • Suivi médical régulier

CANCER
Dépistage précoce • Parcours de soins • Soutien & accompagnement

Prévenir • Dépister • Prendre en charge • Soutenir

Pour la sécurité des patients, chaque geste compte. Ensemble, protégeons la santé en Afrique.

Sécurité Soins Afrique

#SécuritéPatients #SoinsSûrs #MNT

d'interactions médicamenteuses délétères.

Face à ce constat alarmant, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), organisation membre de l'Alliance Internationale des Organisations de Patients (IAPO), monte au créneau pour faire valoir les droits et attentes des usagers du système de santé camerounais. La FOCACO souligne que l'exposition répétée aux structures hospitalières sans protocole de sécurité rigoureux aggrave le risque de préjudices évitables à long terme chez les malades.

Les attentes et exigences de la FOCACO pour le Cameroun

1. Intégration de la sécurité des soins dans les politiques de santé : La FOCACO demande l'application rigoureuse des principes de sécurité des patients dans l'ensemble des pro-

grammes de lutte contre les MNT, à travers un renforcement ciblé de l'offre de soins de santé primaires.

2. Sécurisation de la chaîne du médicament et du diagnostic : L'organisation appelle les autorités sanitaires à accentuer le contrôle des produits pharmaceutiques pour éliminer les médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité, première cause de préjudices graves chez les malades chroniques.

3. Implication active des patients et des usagers : Conformément aux orientations de la campagne 2026, la FOCACO exige que les patients et leurs associations représentatives soient intégrés aux décisions de santé et associés à la recherche de solutions en matière de sécurité sanitaire.

4. Lutte contre la cherté des traitements des MNT : La fondation préconise des

mesures concrètes d'accompagnement financier et une régulation stricte des tarifs d'accès aux examens et molécules essentiels, afin d'empêcher le renoncement aux soins de longue durée pour motifs financiers.

5. Modernisation des infrastructures et formation continue : La FOCACO réclame la mise aux normes urgente des plateaux techniques des hôpitaux publics et le soutien à la formation du personnel soignant aux bonnes pratiques de sécurité diagnostique.

En marge des célébrations et du symbole de l'illumination en orange des édifices publics prévu ce 17 septembre, la FOCACO rappelle que la protection de la vie des patients passe avant tout par des réformes structurelles et des actes concrets au quotidien.

TRANSFORMATION DES MÉTIERS ET IA

Le Président de la Focaco au Cœur des débats stratégiques au Campus Cyber de la Défense



Par la Rédaction

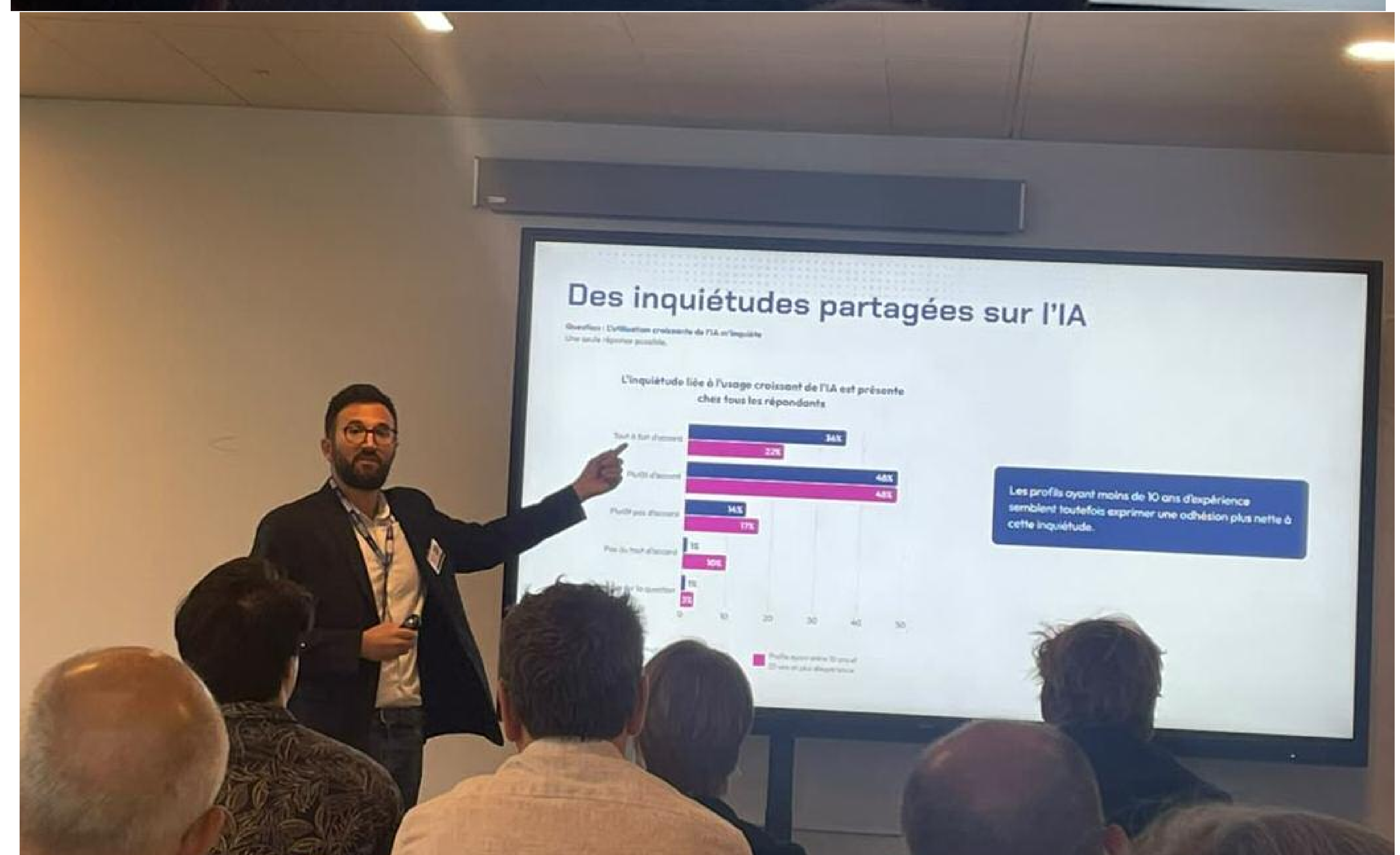
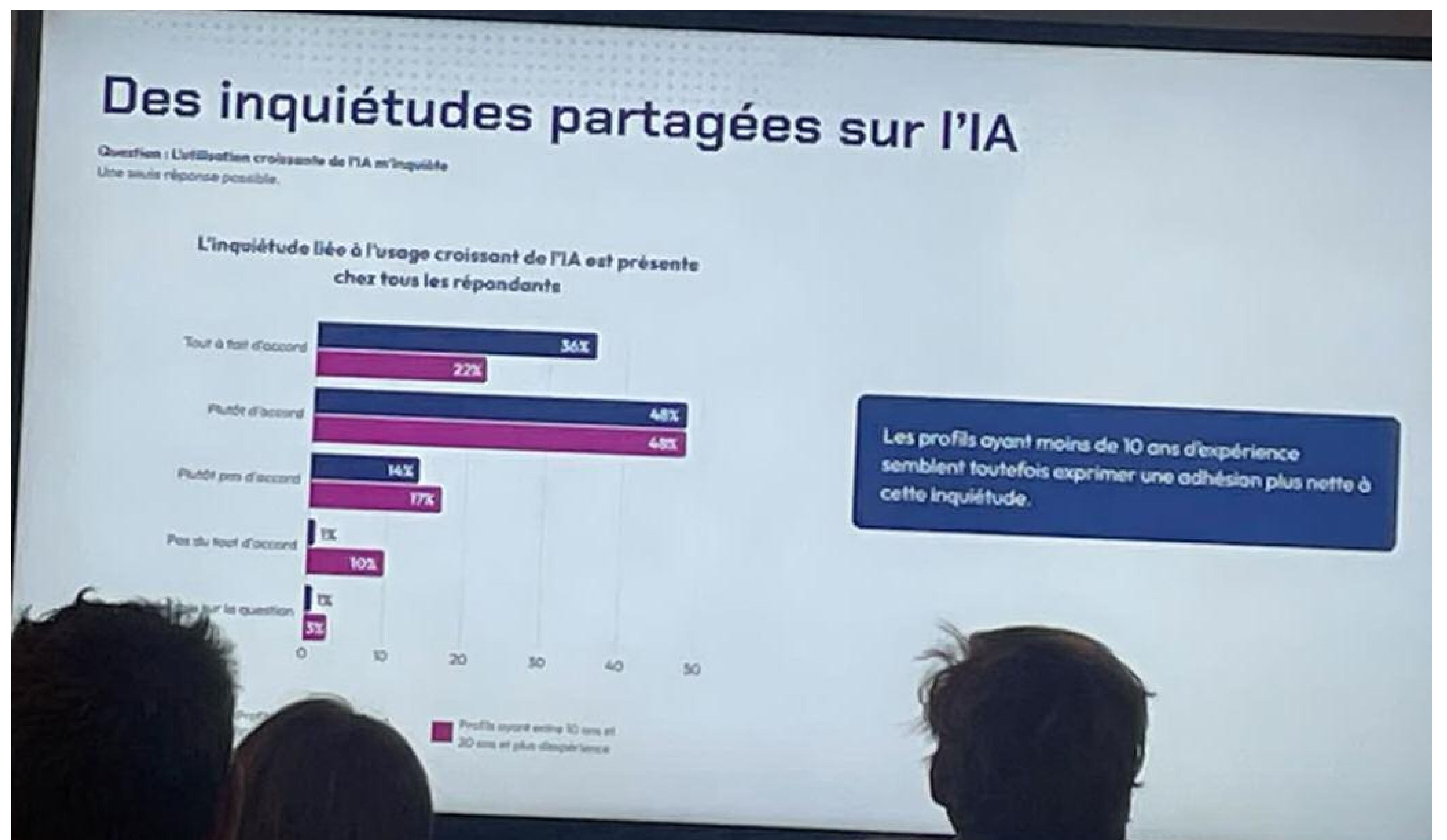
Ce jeudi 10 septembre 2026, le Campus Cyber de Paris-La Défense a accueilli une rencontre de haut niveau dédiée aux impacts majeurs de l'intelligence artificielle sur les métiers de l'ingénierie et du numérique. Invité à ce petit-déjeuner débat d'exception organisé par l'EPITA Executive Education, en partenariat avec Enedis et Datadog, Alphonse Ayissi Abena, président exécutif de la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO), a pris une part active aux échanges aux côtés de décideurs, experts et dirigeants d'entreprises.

Une étude inédite sur la mutation accélérée des compétences
Au cœur des discussions figu-

re la restitution d'une étude prospective menée auprès de plus de 200 professionnels du secteur. Les données révélées traduisent l'urgence du moment : 67 % des professionnels déclarent utiliser déjà l'IA générative au quotidien, tandis que 70 % estiment qu'elle impose l'acquisition rapide de nouvelles compétences.

Sous la conduite des intervenants majeurs — le Dr Christine Baldy-Ngayo, directrice de l'EPITA Executive Education, et le Dr Bashar Dudin, directeur de la formation et de la pédagogie —, le panel a exploré les enjeux de la souveraineté numérique, de la sécurité des données et de l'accompagnement des collaborateurs face à une technologie qui fait évoluer les métiers plus vite que les structures organisationnelles.

La FOCACO : une démarche avant-gardiste pour un ren-



forcement de capacité ciblé

La présence du président de la FOCACO à ce rendez-vous international s'inscrit dans une vision stratégique claire : faire de la défense des consommateurs une organisation moderne, agile et technologiquement avertie.

Face aux dérives potentielles du numérique (algorithmes opaques, tarification dynamique, protection des données personnelles et désinformation), la FOCACO affirme la nécessité d'assumer une posture avant-gardiste. Pour l'organisation citoyenne, l'intégration maîtrisée de l'IA constitue un levier prioritaire de renforcement de capacité pour ses équipes et ses cadres. « Pour défendre efficacement le citoyen dans un marché en mutation rapide, le mouvement consommateur ne peut rester en marge des révolutions technologiques. Se former aux outils de demain, comprendre l'IA et en appréhender la gouvernance est une obligation pour rester plus per-

formant et pertinent face aux géants de l'industrie », souligne la FOCACO.

Faire de l'IA un levier de performance durable au service des citoyens

En participant à la définition de stratégies d'accompagnement plus performantes et responsables, la FOCACO prépare l'avenir. L'objectif est double : d'une part, adopter des outils d'analyse de données avancés pour mieux cartographier les abus du marché et accélérer le traitement des signalements ; d'autre part, veiller à ce que l'innovation technologique reste éthique, souveraine et centrée sur l'humain.

Cette immersion au Campus Cyber réaffirme le positionnement de la FOCACO comme un acteur clé, déterminé à allier expertise terrain, exigence de souveraineté et maîtrise des technologies de pointe pour faire triompher les droits des consommateurs.

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 007/FOCACO/2026

HEPATITE C : Le traitement à 100.000 f devient gratuit jusqu'au 30 septembre - la Focaco dit merci mais exige la pérennisation

La FOCACO porte à la connaissance des consommateurs que suivant la Lettre Circulaire N° 036-14 du 29 JUILLET 2026 du Ministre de la Santé Publique, le protocole Sofosbuvir/Daclatasvir 400/60mg Boîte de 28 (lots 230699/230701) est gratuit jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2026.

La FOCACO salue cette décision qui soulage des milliers de familles.

Mais la FOCACO s'interroge : Pourquoi seulement jusqu'au 30 septembre ?

L'hépatite C ne s'arrête pas le 30 septembre. Un malade diagnostiqué le 1er octobre devra-t-il encore payer 100.000 F la boîte, soit 300.000 F le traitement complet ? Combien de Camerounais peuvent payer ?

Combien de Camerounais peuvent payer ?

LA FOCACO EXIGE :

1. La gratuité permanente du traitement de l'Hépatite C comme pour les ARV du VIH ;
2. La publication du stock restant des lots 230699/230701 pour éviter les détournements ;
3. L'affichage obligatoire

de la circulaire dans tous les hôpitaux.

Nous appelons les malades à en profiter MASSIVEMENT avant le 30 septembre et à dénoncer tout hôpital qui exige encore 100.000 F.

Contact dénonciation : 1510 (MINSANTE)

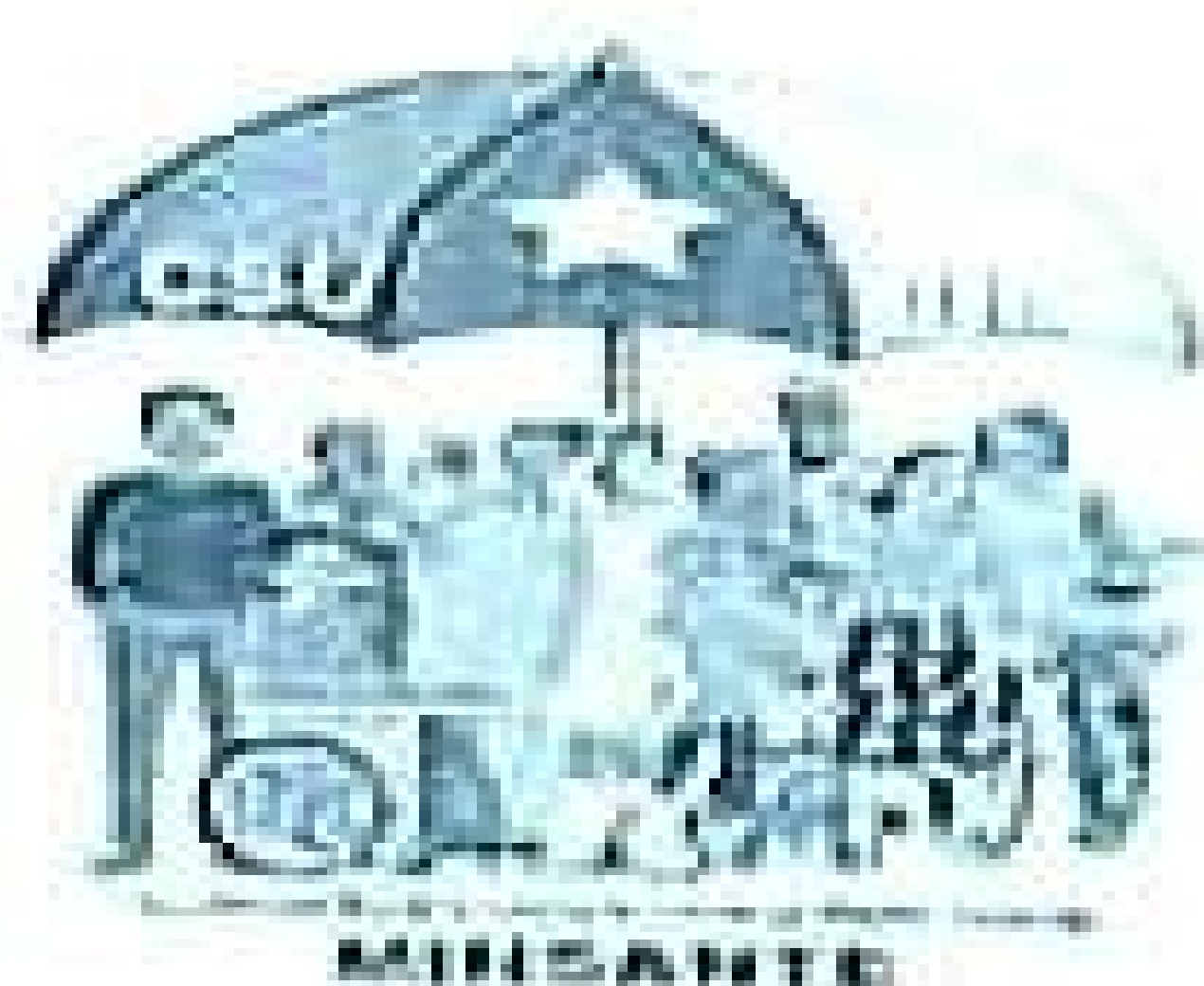
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE,
LES EPIDEMIES ET LES PANDEMIES

SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LE
VIH/SIDA LES INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LA TUBERCULOSE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT FOR THE CONTROL
OF DISEASES, EPIDEMICS AND PANDEMICS

SUB-DEPARTEMENT FOR THE FIGHT AGAINST
HIV/AIDS, SEXUALLY TRANSMISSIBLE
INFECTIONS AND TUBERCULOSIS

Lettre Circulaire N° 036-14/LC/MINSANTE/SG/DLM/EP/SDLVIH/SIDA-ISTT/SLIST/EBPEC
du 29 JUIL 2026 relative à Gratuité du protocole Sofosbuvir/Daclatasvir 400/60mg
Cp Boîte de 28 comprimés

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

- Messieurs les Délégués Régionaux de la Santé Publique
- Mesdames et Messieurs les Responsables des hôpitaux de 1ère, 2ème et 3ème catégories ;

Dans le cadre du mois camerounais de lutte contre les hépatites virales, je vous demande d'informer les patients et les personnels engagés dans la lutte contre l'hépatite que le protocole à base de la combinaison Sofosbuvir 400mg /Daclatasvir 60mg boîte de 28 comprimés, lots N° 230699/230701, qui coûtait cent mille (100 000) francs CFA sera gratuit, à compter de la date de signature de la présente lettre circulaire et ce, jusqu'au 30 septembre 2026.

Vous voudrez bien me rendre compte de vos diligences. /-

Ampliations

- MINSANTE/CAB
- SG/MINSANTE
- DRSP
- DG HGY/HGD/CHUY/HGOPY/HGOPY
- DIRECTEURS HR
- DIRECTEURS CM CATHEGRALE/CM LES CAPUCINES
- ARCHIVES/CHRON



Dr. Mamadou Mbongo

COOPÉRATION CAMEROUN-ÉGYPTE

L'eau et l'énergie au cœur des échanges entre Yaoundé et le Caire

Une heure d'horloge. C'est le temps qu'a duré l'audience accordée, ce jeudi 10 septembre 2026, par le Ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba, à l'Ambassadeur Karim Sherif, Ministre assistant égyptien chargé des Affaires africaines. Le diplomate était accompagné de l'Ambassadrice de la République arabe d'Égypte au Cameroun et de représentants de l'entreprise égyptienne The Arab Contractors.



Cette visite de courtoisie et de coopération a permis aux deux parties d'examiner les besoins prioritaires du Cameroun ainsi que les projets matures susceptibles de bénéficier de l'expertise, des technologies et des investissements égyptiens dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

La rencontre, tenue au Cabinet du Ministre à Yaoundé, s'inscrivait dans le cadre de la visite effectuée au Cameroun, du 8 au 10 septembre 2026, par le Ministre assistant égyptien chargé des Affaires africaines.

Établies formellement le 7 janvier 1961, au lendemain de l'accession du Cameroun à l'indépendance, les relations diplomatiques entre les deux pays reposent sur plus de six décennies de dialogue politique, d'échanges techniques et de coopération dans plusieurs secteurs.

Des solutions africaines aux problèmes africains

L'Ambassadeur Karim Sherif a présenté sa mission comme une visite de courtoisie et de coopération destinée à donner une nouvelle impulsion aux relations entre Yaoundé et

Le Caire. Cette démarche s'inscrit, selon lui, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et vise à promouvoir un partenariat gagnant-gagnant.

« Nous devons travailler de manière à bâtir une Afrique qui dispose de ses

propres ressources et qui les exploite au service de son développement », a-t-il déclaré. Pour le diplomate égyptien, les États africains doivent mutualiser leurs expertises, leurs technologies et leurs capacités afin d'apporter des

solutions africaines aux problèmes du continent.

Il a indiqué être venu prendre connaissance des besoins prioritaires du Cameroun et identifier les projets suffisamment matures pour bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement égyptiens. Les responsables camerounais ont ainsi été invités à transmettre des propositions précises ainsi que les dossiers des projets prêts à être développés.

La présence de The Arab Contractors a donné une dimension économique et opérationnelle aux échanges. Cette entreprise égyptienne a notamment participé, aux côtés d'Elsewedy Electric, à la construction de la centrale hydroélectrique Julius Nyerere en Tanzanie. D'une puissance installée de 2 115 mégawatts, cet ouvrage, inauguré le 22 août 2026, figure parmi les plus importantes infrastructures hydroélectriques d'Afrique.

La partie égyptienne a également présenté son expertise dans la construction des barrages, l'énergie solaire, le dessalement de l'eau de mer, l'irrigation et la gestion des ressources hydriques. Elle a exprimé sa disponibilité à accompagner le Cameroun dans la préparation et la réalisation de projets structurants.

Le projet hydroélectrique de Kikot a aussi été évoqué au cours des discussions. Un représentant de la partie égyptienne a indiqué que l'une de ses entreprises figurait parmi les structures présélectionnées dans le cadre de ce projet, tout en affirmant sa disponibilité à examiner d'autres possibilités d'in-

tervention dans le secteur hydroélectrique camerounais.

Accroître la production et renforcer les compétences locales

Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie a remercié son hôte pour les formations offertes par l'Égypte aux cadres camerounais. Gaston Eloundou Essomba a ensuite présenté l'augmentation des capacités de production comme l'un des principaux défis du secteur électrique national.

Il a particulièrement insisté sur le développement de l'énergie solaire, notamment dans les régions septentrionales qui disposent d'un important potentiel d'ensoleillement. Le Ministre a cité les centrales solaires déjà installées à Maroua et à Guider avec l'entreprise norvégienne Scatec, suivant un modèle de location-vente. Il a également indiqué que trois autres projets solaires étaient en cours de développement afin d'accroître et de diversifier l'offre électrique du Cameroun.

Les échanges ont également porté sur le potentiel gazier du pays et les possibilités de valorisation du gaz pour renforcer la production électrique. Cette ressource constitue un autre axe susceptible de bénéficier de l'expertise et des investissements égyptiens, en complément du solaire et de l'hydroélectricité.

Gaston Eloundou Essomba a par ailleurs évoqué le projet d'interconnexion entre le Réseau interconnecté Sud et le Réseau interconnecté Nord. Cette infrastructure stratégique devrait faciliter les échanges d'énergie entre les différentes parties du pays et améliorer l'approvisionne-



ment électrique des régions septentrionales. Sa mise en service devra être suivie de la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Lagdo afin d'accroître la disponibilité de cet ouvrage.

Dans le secteur de l'eau, le Ministre a relevé les difficultés d'accès à la ressource auxquelles font face les populations rurales. Il a souligné la nécessité de planifier, dès la fin de l'année, la construction de barrages collinaires afin d'améliorer la mobilisation et le stockage de l'eau dans les zones concernées.

Au-delà de la construction des infrastructures, la partie égyptienne a propo-

sé d'accompagner ses interventions par des programmes de formation professionnelle et de transfert de technologies. L'objectif est de former des techniciens camerounais capables d'assurer l'exploitation et la maintenance des équipements, tout en favorisant progressivement le développement de compétences et de capacités locales de production.

Les deux parties ont enfin évoqué la tenue, en Égypte, d'un forum d'affaires Cameroun-Égypte d'ici à la fin de l'année 2026. Cette rencontre devrait favoriser la mise en relation des opérateurs économiques des deux pays et

permettre au Cameroun de présenter ses besoins ainsi que les projets matures susceptibles de bénéficier de l'expertise, des technologies et des investissements égyptiens.

L'audience marque ainsi une volonté commune de faire évoluer les relations historiques entre le Cameroun et l'Égypte vers des partenariats économiques plus concrets, centrés sur l'énergie, l'eau, les infrastructures, la formation professionnelle et le transfert de technologies.

**Urbain Claude Nlate
Ndongo**

USA US

Le 2 septembre, des procureurs fédéraux ont inculpé Lukman Owolabi Ganiyu, ancien agent principal des services d'immigration.

Son complice présumé, Adeniyi Akeem Somoye, a été arrêté le même jour.

Selon l'accusation, les deux hommes ont orchestré un système de corruption portant sur une somme d'environ 960 000 dollars, actif de décembre 2019 à mars 2026.

Ganiyu aurait profité de son poste au sein de l'USCIS pour approuver des demandes d'immigration en échange d'espèces.

Il contournait les entretiens obligatoires, la supervision hiérarchique, les restrictions de compétence territoriale et les vérifications d'antécédents.

Parmi les dossiers concernés figuraient notamment des demandes de carte verte, des dossiers de parrainage familial et des demandes de naturalisation.

Selon les procureurs, bon nombre des bénéficiaires n'étaient pas



légalement éligibles aux avantages obtenus.

Les deux hommes ont beaucoup communiqué via WhatsApp tout au

long de cette fraude, selon les enquêteurs. « Vendre des avantages liés à l'immigration contre de l'argent constitue une trahison

flagrante de la confiance publique », a déclaré le procureur fédéral Ryan Raybould.

« Lorsqu'un fonctionnaire fédéral fixe un prix pour l'obtention d'un statut légal, nous intervenons immédiatement. » Les deux hommes sont poursuivis au niveau fédéral pour entente délictueuse en vue de la perception de gratifications illégales par un agent public.

L'enquête a été menée conjointement par le Bureau des enquêtes de l'USCIS, le Bureau de l'inspecteur général du DHS et l'antenne du FBI à Dallas.

Combien d'approbations de cartes vertes et de naturalisations potentiellement non fondées, issues de ce système ayant perdu six ans, devront désormais être réexaminées et éventuellement révoquées ?

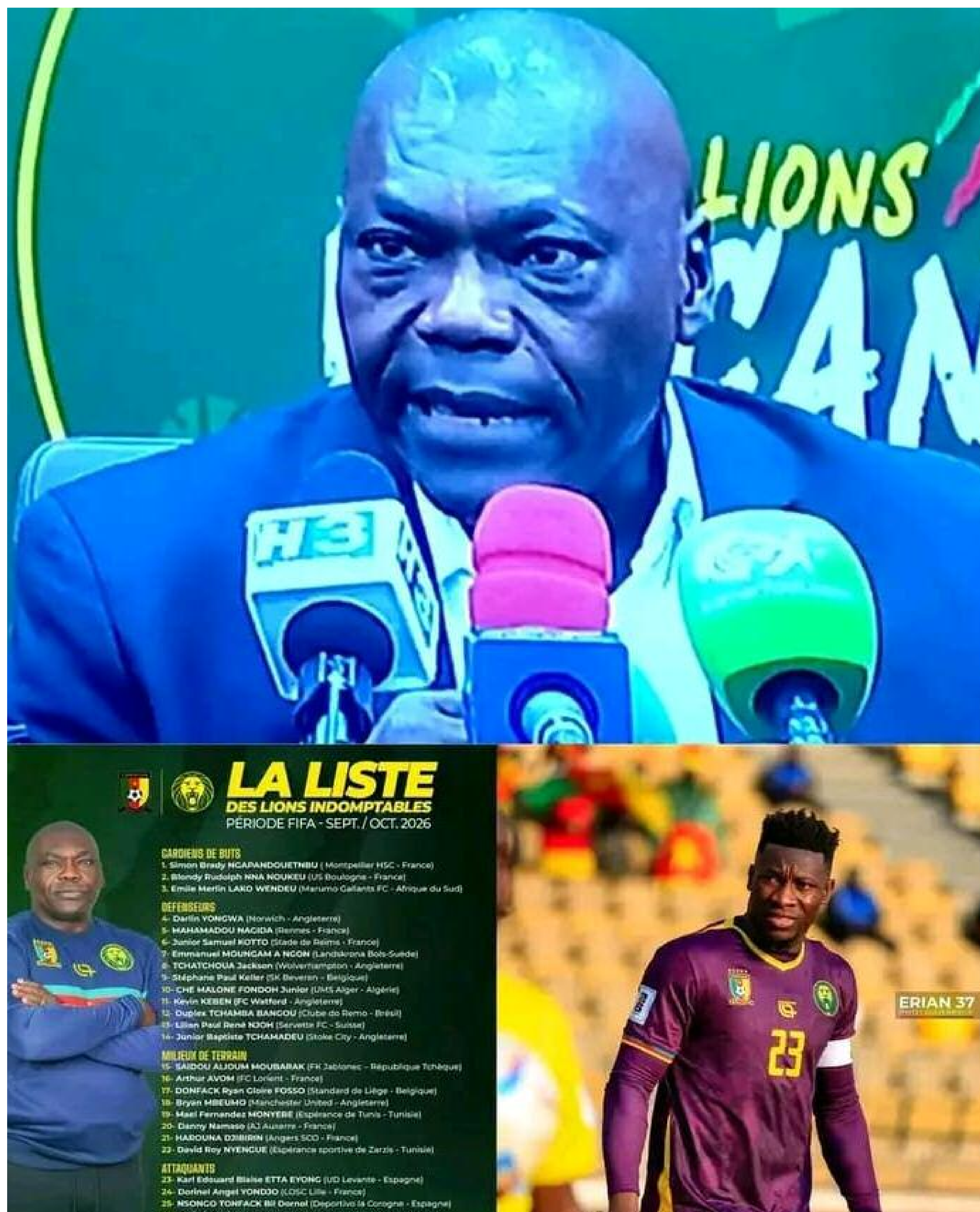
Sources : Newsweek, PJ Media

LIONS INDOMPTABLES

La liste de David Pagou divise, le terrain tranchera

La liste était attendue. La polémique est immédiate. Le 7 septembre 2026 à Yaoundé, le sélectionneur David Pagou a dévoilé ses 26 Lions Indomptables pour la fenêtre FIFA de septembre-octobre 2026. Au programme : Comores le 24 septembre à Garoua et Congo le 29 à Brazzaville pour les 1ère et 2e journées des éliminatoires de la CAN Pamoja 2027, puis un amical de prestige contre la Côte d'Ivoire le 3 octobre à Abidjan.

Sur le papier, une liste d'audace. Trois gardiens : Simon Brady Ngapandouetnbu (Montpellier), Blondy Rudolph Nna Noukeu (Boulogne) et Emile Merlin Lako Wendeu (Marumo Gallants, Afrique du Sud). Onze défenseurs, le secteur le plus fourni, de Darlin Yongwa (Norwich) à Junior Baptiste Tchamadeu (Stoke City) en passant par Kevin Keben (Watford) et les paris venus d'ailleurs : Emmanuel Mounkam A Ngon (Suède), Che Malone Junior (USM Alger) et Duplex Tchamba Bangou (Clube do Remo, Brésil). Huit milieux avec Bryan Mbeumo (Manchester United) en chef de file, entouré de Saidou Alioum Moubarak (Tchéquie), Mael Fernandez Monyebe et David Roy Nyengue (Tunisie). Quatre attaquants seulement : Karl Etta Eyong (Levante), Dorinel Angel Yondjo



(Lille), Nsongo Tonfack (La Corogne) et Christian Kofane (Leverkusen). f9b7

Ce qui fait parler, ce sont les

absents. André Onana et Vincent Aboubakar déjà écartés depuis la CAN 2025, mais aussi Nouhou Tolo, capitaine à la CAN, Devis Epassy,

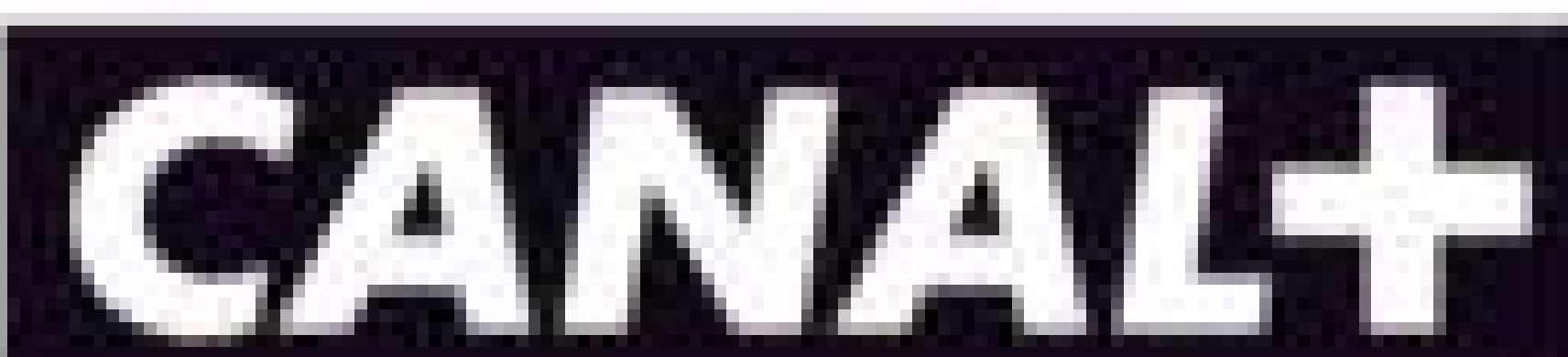
Christopher Wooh, Frank Magri, Carlos Baleba blessé, et Zambo Anguissa qui a mis un terme à sa carrière internationale. Cinq nouveaux visages intègrent le groupe : Lilian Njoh, Bil Nsongo, Harouna Djibirin, Roy Nyengue et Merlin Lako. 08e3

Sur les réseaux, deux procès s'ouvrent. Celui du tribalisme, avec l'accusation d'une purge ciblée de cadres d'une même région. Celui de la politisation, avec des joueurs venus de championnats dits mineurs qui seraient imposés.

Sportivement, les chiffres racontent autre chose : 50% de l'effectif renouvelé par rapport aux FIFA Series de mars, une moyenne d'âge de 23,5 ans, la plus jeune depuis dix ans, et 14 joueurs évoluant en Angleterre et en France qui assurent un socle européen. Les 11 défenseurs pour 4 attaquants traduisent une volonté assumée de Pagou : sécuriser d'abord contre les Comores avant de construire.

Nommé le 1er décembre 2025 par la FECAFOOT après la fin de contrat de Marc Brys, Pagou signe ici sa première liste de plein exercice. Il assume un choix de génération pour lancer le cycle 2027. Comme toujours au Cameroun, le jugement ne se fera pas sur les noms, mais sur les résultats

LA VOIX DU CONSOMMATEUR



COMMUNIQUE DE PRESSE
Lundi 10 août 2026



DEUX ROIS - UN TRONE : CLASH LA SERIE MUSICALE EVENEMENT SIGNEE PHILIPPE LACOTE

CLASH, la première série réalisée par Philippe LACOTE, réalisateur ivoirien multiprimé avec deux long-métrages *RUN* et *LA NUIT DES ROIS*, arrive dès le dimanche 30 août à 20H30 sur CANAL+MAGIC.

Cette nouvelle CREATION ORIGINALE CANAL+ promet une immersion dans l'univers de la musique en mettant en scène DJ Shogun et DJ Diamantina, deux meilleurs amis qui s'imposent ensemble sur la scène musicale du coupé-décalé à Abidjan. Mais lorsqu'un manager incite Shogun à lancer sa carrière solo, le duo explose. Diamantino retourne à Kinshasa, et c'est le début d'une guerre musicale sans merci où tous les clachs sont permis !

Production d'envergure au style cinématographique par Wassakara Productions (Côte d'Ivoire), Banshee Films (France), Monday Films (Ghana) et par Kiyo's Production (République Démocratique du Congo), *CLASH* réunit des talents d'exception pour interpréter une galerie de personnages avec entre autres Ange Eric N'guessan, Arnold Matondo, Jean-Baptiste Lafarge, France Nancy Goulian et Maïmouna N'diaye.

Tournée à Abidjan et à Kinshasa, *CLASH* s'impose comme une série ancrée dans l'actualité du monde musical du coupé-décalé et de ses multiples frasques, buzz, clachs sur les réseaux sociaux, quête de célébrité... *CLASH* c'est aussi une bande-son originale de 8 titres qui ont été composés et créés par des compositeurs, beatmakers, musiciens et auteurs africains.

« A travers cette nouvelle création originale, *CLASH* promet de faire du bruit... et confirme l'ambition de CANAL+ de proposer des séries contemporaines africaines portée par une grande qualité de production et de réalisation. »
Nathalie Falloroux, Directrice des chaînes CANAL+ Afrique.

« Mon intention a été de filmer *CLASH* et ses personnages comme une légende urbaine : celle de la jeunesse ivoirienne, et plus largement africaine. En 2002, lorsque la guerre éclate en Côte d'Ivoire, le mouvement coupé-décalé émerge comme un souffle d'espoir, une façon de dire que la vie continue malgré le conflit. Au fil des années, il s'est affranchi de ses origines pour devenir bien plus qu'un courant musical : un véritable phénomène culturel et sociétal. C'est cet univers fascinant que j'ai souhaité observer, explorer et décrypter, après avoir réalisé un véritable travail d'investigation tout en m'appuyant sur des artistes et des lieux réels. » Philippe Lacôte, réalisateur.

A propos de CLASH

Genre : Série musicale

Format : 8 x 52'

Pays : Côte d'Ivoire

Scénaristes : Philippe Lacôte, Gouz et Camille Lu-dac

Réalisateur : Philippe Lacôte

Musique originale : Olivier Alary

Production : Wassakara Productions (Côte d'Ivoire), Banshee Films (France), Monday Films (Ghana), Kiyo's Production (République Démocratique du Congo)

Coproduction : CANAL+

Casting : Ange Eric N'guessan, Arnold Matondo, Jean-Baptiste Lafarge, Serge Kanyinda, France Nancy Goulian, Prudence Mardou, Mouna Ndoye, Fanta Daumbia, Stéphy Jeff, Michel Bohiri...

Diffusion : A partir du 30 août, un épisode tous les dimanches à 20H30 sur MAGIC